



Assemblée des Français de l'étranger
31ème session
30 septembre - 4 octobre 2019

Paris, le 3 octobre 2019

Résolution de la Commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie

Résolution: ENS/R.3/10.19

Objet : Rôle des élus consulaires dans les comités de gestion ou conseils d'administration

L'Assemblée des Français de l'Etranger

Vu

La loi de juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France et portant création des conseils consulaires

Considérant

- les responsabilités et décisions importantes qui sont prises au niveau des conseils de gestion ou d'administration des établissements scolaires du réseau AEFÉ (établissements conventionnés en particulier)
- la mission primordiale de ces établissements pour la communauté française
- l'expertise des élus consulaires dans la connaissance de la communauté française et les questions d'enseignement

Demande

- Que les conseillers consulaires puissent contribuer à informer les comités de gestion ou conseils d'administration lors d'échanges ponctuels, en particulier lors de points d'étapes importants.
- Que les conventions prévoient la présence des conseillers consulaires aux comités de gestion ou conseils d'administration avec voix consultative.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstention		